



Conseil fédéral de la CSN

Mandat 2008–2011

Procès-verbal de la 14^e réunion

tenue à Montréal, les 9, 10 et 11 mars 2011

Table des matières

1.	Mot de la présidente	1154
2.	Accréditation des délégués.....	1154
3.	Adoption de l'ordre du jour	1154
4.	Adoption des procès-verbaux	1154
	• Réunion des 1, 2 et 3 décembre 2010.....	1154
5.	Suivi des priorités 2010-2011	1154
	• Finances publiques.....	1154
6.	Accord de libre échange Canada – Union européenne	1155
7.	Forum social mondial	1155
8.	Association des aides familiales du Québec.....	1155
9.	63 ^e congrès	1155
	• Nomination des présidence et secrétaire d'élections	1155
	• Règles de procédure pour les élections au comité exécutif de la CSN.....	1156
	• Rapport étape	1156
10.	Questions de privilège et conflits en cours	1156
	• Questions de privilège	1156
	• Conflits en cours.....	1157
11.	Formation politique	1157
12.	28 avril - Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail	1158
13.	Rapport du comité de santé et sécurité sur la question de l'amiante.....	1158
14.	Rapport Camiré	1160
15.	Bourses Fernand-Jolicoeur	1160
16.	Endettement.....	1160
17.	Campagne Leucan 2011	1160
18.	63 ^e Congrès – suites	1160

La réunion débute à 10 h 15.

La liste des présences est en annexe A , page 1163.

1. Mot de la présidente (Annexe B, page 1171).

La présidente, Claudette Carbonneau, s'adresse aux délégué-es du conseil confédéral.

2. Accréditation des délégué-es

Pierre Brassard propose, appuyé par Marjolaine Côté d'accréditer les personnes suivantes : Jean-Pierre Jean, Yvon Payeur (Côte-Nord), Étienne Blanchet, Isabelle Bouchard, Jean-Thomas Courchesne (Estrie), Flavie Achard, Suzanne Audette, Jean-Hugues Bastien, Luc Bastien, Linda Boisclair, Anick Ferland, Janick Rousseau (Montréal métropolitain), Maryse Mireault (Lanaudière) , Louise Gauthier (Saguenay - Lac-St-Jean), Jean-Nicolas Blais (Montérégie), Yves De Repentigny, Daniel Légaré, Claire Tremblay (FNEEQ), Manon Doganieri, Christian Vézina (FEESP), Marie-Josée Hamelin, Sylvie Théoret (FSSS), Michel Fortin, Voltaire Juin, Lucie Labrie, Alain Lampron, André Lavoie, René Martel, Guy Robert (FIM). ADOPTÉ

3. Adoption de l'ordre du jour (Annexe C, page 1183)

Donald Picotte propose, appuyé par Mona Edma d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. ADOPTÉ

4. Adoption des procès-verbaux

- *Réunion des 1, 2 et 3 décembre 2010*

Richard Gauvin propose, appuyé par Jean-Pierre Bourgault, d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil confédéral des 1, 2 et 3 décembre 2010. ADOPTÉ

5. Suivi des priorités 2010-2011

- *Finances publiques*

Claudette Carbonneau , présidente, invite Pierre Patry, trésorier, et Louis de Garie, adjoint au comité exécutif, à présenter le suivi de la campagne confédérale ***Se donner le Québec qu'on veut!*** relative aux finances publiques; un rappel aux délégué-es de l'importance de participer à la manifestation du 12 mars prochain à Montréal.

Jean-Thomas Courchesne propose, appuyé par Guillaume Tremblay, de recevoir le rapport verbal sur la campagne confédérale des finances publiques. ADOPTÉ

6. Accord de libre échange

Canada – Union européenne

Claudette Carbonneau, présidente, invite Josée Lamoureux, conseillère au Service des relations du travail et Alexandre Maltais, de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), à présenter aux délégués l'Accord sur le libre échange Canada-Union européennes.

Jean Lacharité propose, appuyé par Denis Marcoux, de recevoir le rapport verbal sur l'Accord sur le libre échange Canada-Union européenne. ADOPTÉ

***** Accréditation des délégué-es *****

Véronique De Sève propose, appuyée par Marc Corriveau, d'accréditer : Yvan Gamelin (FIM), Sophie Drapeau, Caroline Trembay (Montréal métropolitain), Pierre Darveau (Montérégie). ADOPTÉ

7. Forum social mondial

Claudette Carbonneau, présidente, invite Louis Roy, vice-président, et Nathalie Guay, conseillère syndicale, à présenter aux déléguées le rapport sur le Forum social mondial qui s'est tenu à Dakar, du 6 au 12 février dernier.

Micheline Thibodeau propose, appuyée par Marjolaine Côté, de recevoir le rapport sur le Forum social mondial qui s'est tenu à Dakar, du 6 au 12 février dernier. ADOPTÉ

8. Association des aides familiales du Québec

La présidente, Claudette Carbonneau invite Mme Margo Legault, coordonnatrice de l'Association des aides familiales du Québec et Anne Pineau, conseillère syndicale, à se joindre.

L'Association des aides familiales du Québec, un organisme communautaire sans but lucratif a pour mission de s'assurer que le travail effectué à domicile est reconnu et respecté. L'AAFQ soutient activement des conditions de travail équitables pour les aides familiales et lutte pour leurs droits.

Fernande Lévesque propose, appuyée par Caroline Senneville, de recevoir la présentation de l'Association des aides familiales du Québec. ADOPTÉ

9. 63^e congrès

• *Nomination des présidence et secrétaire d'élections*

Le comité exécutif recommande Ginette Guérin pour agir comme présidente des élections et Céline Lamontagne pour agir comme secrétaire des élections lors du 63^e Congrès.

Michel Tremblay propose, appuyé par Ann Gingras, que Ginette Guérin agisse comme présidente des élections et Céline Lamontagne comme secrétaire des élections lors du 63^e Congrès. ADOPTÉ

- ***Règles de procédure pour les élections au comité exécutif de la CSN***

Ginette Guérin, présidente des élections, et Céline Lamontagne, secrétaire des élections, rappellent aux délégué-es du conseil confédéral les règles de procédure pour les élections au comité exécutif de la CSN.

Véronique De Sève propose, appuyée par Denis Marcoux, de recevoir les règles de procédure pour les élections au comité exécutif de la CSN. ADOPTÉ

- ***Rapport étape***

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Lise Poulin, secrétaire générale, à présenter le rapport étape sur le 63^e Congrès.

Guillaume Tremblay propose, appuyé par Nancy Legendre, de recevoir le rapport verbal sur l'avancée des travaux concernant le 63^e Congrès. ADOPTÉ

10. Questions de privilège et conflits en cours

- ***Questions de privilège***

- ***Coalition pour la pratique sage-femme***

Claudette Carbonneau, présidente, invite Claudia Faille, sage-femme et présidente du Regroupement les sages-femmes du Québec et Lorraine Fontaine du Regroupement naissance-renaissance et coordonnatrice de la Coalition pour la pratique sage-femme à présenter la question de privilège.

Ginette Langlois propose, appuyée par Véronique De Sève, que la CSN et ses organismes affiliés appuient les revendications et soutiennent les actions de la *Coalition pour la pratique sage-femme* ;

Que la CSN et ses organismes affiliés publicisent et invitent leurs membres à signer la *Pétition pour la pratique sage-femme*, présentée par la députée Agnès Maltais, sur le site de l'Assemblée nationale du Québec (<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-1389/index.html>) ADOPTÉ

- ***CSSS Jeanne-Mance***

Claudette Carbonneau, présidente, invite Sylvio Robinson et Gilbert Binette, président du STT CSSS Jeanne-Mance à s'adresser aux délégué-es .

Gaétan Châteauneuf propose, appuyé par Francine Lévesque, que le conseil confédéral de la CSN donne son appui plein et entier à la lutte que mène le STT

du CSSS Jeanne-Mance contre les compressions budgétaires et contre une réduction importante des services aux résidents de leurs centres d'hébergement et à la population des quartiers desservie par le CSSS Jeanne-Mance. ADOPTÉ

➤ ***Appui aux syndicats américains***

Claudette Carbonneau, présidente, invite Louis Roy, vice-président, à présenter la situation concernant le projet de loi adopté par les républicains dans l'État du Wisconsin.

Louis Roy propose, appuyé par Francis Lagacé, que la CSN donne son appui aux syndicats des États-Unis d'Amérique dans leur lutte contre la réduction des droits syndicaux des travailleuses et travailleurs des secteurs publics, notamment dans l'État du Wisconsin. ADOPTÉ

• ***Conflits en cours***

➤ *Syndicat des travailleurs et travailleuses au Roi du Coq Rôti – CSN
(en lock-out depuis le 19 juillet 2008)*

Germain Crête, président et Robert Labrecque, vice-président, du Syndicat des travailleurs et travailleuses Au Roi du Coq Rôti présentent la situation qui prévaut depuis le lock-out décrété le 19 juillet 2008.

➤ *Syndicat des travailleuses et travailleurs Valu-Mart Shawville
(en grève depuis le 2 décembre 2010)*

Joanne Paré du Syndicat des travailleuses et des travailleurs Valu-Mart Shawville informe les membres du conseil confédéral sur l'évolution du conflit qui dure depuis le 2 décembre 2010.

Jean Lacharité propose, appuyé par Jean Lortie, que le conseil confédéral de la CSN appuie inconditionnellement la lutte du syndicat des travailleurs et travailleuses Au Roi du Coq Rôti et la lutte du syndicat des travailleuses et des travailleurs du Valu-Mart Shawville et invite tous les syndicats affiliés à les appuyer. ADOPTÉ

11. Formation politique

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Mélanie Laroche, titulaire d'un doctorat en relations industrielles de l'Université Laval et Jean Charest, professeur titulaire *et* directeur de l'École de relations industrielles à l'université de Montréal à s'adresser aux délégués du conseil confédéral sur les logiques de la représentation et de l'action patronale au Québec.

12. 28 avril - Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le vice-président, Roger Valois, à présenter la Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail.

Jean Lacharité propose, appuyé par Mona Edma, de recevoir le rapport concernant le déroulement de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail. **ADOPTÉ**

13. Rapport du comité de santé et sécurité sur la question de l'amiante (Annexe D, page 1185)

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le vice-président, Roger Valois, à présenter le rapport du comité de santé et sécurité sur la question de l'amiante.

Aldo Paolinelli propose, appuyé par Michel Tremblay

La CSN considère que :

À la lumière de l'examen d'actualisation de notre position sur l'amiante, initié par le comité de santé-sécurité et le comité exécutif de la CSN, et conformément à la résolution adoptée par l'OIT lors de la 95^e Conférence internationale du travail en 2006, stipulant « que la suppression de l'usage futur de toute forme d'amiante et l'identification et la gestion convenable de l'amiante actuellement en place constituent le moyen le plus efficace de protéger les travailleurs contre l'exposition à cette substance et de prévenir de futures maladies et décès liés à l'amiante. »

En ce sens, il est proposé :

1. De ne pas appuyer de nouveaux projets d'expansion des mines d'amiante québécoises ;
2. D'engager avec nos partenaires syndicaux (FTQ et CSD) des discussions en vue de proposer un calendrier et un programme de transition et de reconversion pour les travailleurs à l'emploi de cette industrie, le tout dans une perspective d'enclencher avec nos gouvernements les débats qui s'imposent sur le bannissement de l'amiante ;
3. D'exiger du gouvernement du Canada l'inclusion de l'amiante dans la liste des produits dangereux prévue dans la Convention de Rotterdam ;
4. De continuer à faire pression sur le gouvernement et la CSST en vue de renforcer et de promouvoir les normes de santé-sécurité en regard de

l'amiante pour maximiser la prévention dans l'industrie de la construction et dans les emplois d'entretien et réparation particulièrement visés par cette grave maladie industrielle qui fait trop de morts. ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ.

Amendement :

Valois Boudreault propose, appuyé par Yves Lévesque, d'ajouter un 5^e point qui se lirait comme suit :

D'exiger de la part des instances concernées que les produits de substitution soient assujettis aux mêmes normes et exigences de sécurité que l'amiante. ADOPTÉ

La proposition telle qu'amendée se lit comme suit :

La CSN considère que :

À la lumière de l'examen d'actualisation de notre position sur l'amiante, initié par le comité de santé et de sécurité au travail et le comité exécutif de la CSN, et conformément à la résolution adoptée par l'OIT lors de la 95^e Conférence internationale du travail en 2006, stipulant « que la suppression de l'usage futur de toute forme d'amiante et l'identification et la gestion convenable de l'amiante actuellement en place constituent le moyen le plus efficace de protéger les travailleurs contre l'exposition à cette substance et de prévenir de futurs maladies et décès liés à l'amiante. »

En ce sens, il est proposé :

- 1. De ne pas appuyer de nouveaux projets d'expansion des mines d'amiante québécoises ;*
- 2. D'engager avec nos partenaires syndicaux (FTQ et CSD) des discussions en vue de proposer un calendrier et un programme de transition et de reconversion pour les travailleurs à l'emploi de cette industrie, le tout dans une perspective d'enclencher avec nos gouvernements les débats qui s'imposent sur le bannissement de l'amiante ;*
- 3. D'exiger du gouvernement du Canada l'inclusion de l'amiante dans la liste des produits dangereux prévue dans la Convention de Rotterdam ;*
- 4. De continuer à faire pression sur le gouvernement et la CSST en vue de renforcer et de promouvoir les normes de santé-sécurité en regard de l'amiante pour maximiser la prévention dans l'industrie de la construction et dans les emplois d'entretien et réparation particulièrement visés par cette grave maladie industrielle qui fait trop de morts;*
- 5. D'exiger de la part des instances concernées que les produits de substitution soient assujettis aux mêmes normes et exigences de sécurité que l'amiante.*

14. Rapport Camiré

La présidente, Claudette Carbonneau, invite le vice-président, Roger Valois, et Michel Forget, adjoint au comité exécutif, à présenter le Rapport Camiré.

Francis Lagacé propose, appuyé par Marc Corriveau, de recevoir le rapport verbal concernant les travaux du groupe de travail mis sur pied par la CSST, chargé de faire des recommandations concernant le régime québécois de santé et de sécurité du travail (Rapport Camiré). ADOPTÉ

15. Bourses Fernand-Jolicoeur

Denise Boucher, vice-présidente, présente les lauréats des bourses Fernand Jolicoeur pour l'année 2011. Il s'agit du STT de l'Hôpital Charles-Lemoyne et de Mathieu Lafleur du STT de laboratoire Expro.

16. Endettement

La présidente, Claudette Carbonneau, invite M. Bernard Rainville, de l'ACEF de Trois-Rivières à présenter aux délégué-es s son exposé sur l'endettement.

Pierre Roger propose, appuyé par Alain Longpré, de recevoir la présentation sur l'endettement. ADOPTÉ

17. Campagne Leucan 2011

Le vice-président, Roger Valois, invite M. Denis Caouette, président de Leucan à venir présenter avec lui la campagne Leucan/CSN 2011.

Yvan Duceppe propose, appuyé par Richard Gauvin, de recevoir la présentation sur la campagne Leucan/CSN 2011. ADOPTÉ

18. 63^e Congrès – suites

Les membres du comité exécutif de la CSN ont annoncé leurs intentions en vue du 63^e Congrès de la CSN.

La présidente, Claudette Carbonneau, et la secrétaire générale, Lise Poulin, ont annoncé qu'elles ne solliciteraient pas de nouveau mandat. Roger Valois, 2^e vice-président, avait déjà annoncé en décembre qu'il ne se représenterait pas.

Pierre Patry et Denise Boucher, respectivement trésorier et 3^e vice-présidente ont annoncé qu'ils solliciteront un nouveau mandat et Louis Roy, 1^{er} vice-président, a annoncé qu'il se présentera à la présidence de la CSN.

Fin de la réunion à 14 h.15



Claudette Carbonneau,
Présidente



Lise Poulin,
Secrétaire générale



Conseil confédéral de mars 2011
Présence des délégué-es aux séances

Séances**CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX**

	1	2	3
Boucher Denise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Carbonneau Claudette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Patry Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Poulin Lise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Roy Louis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Valois Roger	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL CÔTE-NORD - CSN

	1	2	3
Jean Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Payeur Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tremblay Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE LA GASPESIE ET DES ILES DE LA MADELEINE

	1	2	3
Albert Jean-Roch	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Boulay Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Labbé Mireille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE L'OUTAOUAIS

	1	2	3
Baril Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Brodeur Julie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ferland Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Quijada Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE LANAUDIÈRE

	1	2	3
Chaussé Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coriveau Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Longpré Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mireault Marise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tessier Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

	1	2	3
Bastien Sylvain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Céré Éric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jetté Louise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Racette Johanne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

1 2 3

CONSEIL CENTRAL DU MONTREAL METROPOLITAIN

1 2 3

Achard Flavie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Audette Suzanne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bastien Jean-Hugues	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bastien Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Benoit Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Boisclair Linda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cantave Louis Carlo	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Châteauneuf Gaétan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Courtemanche Lisa	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Daigneault Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
De Sève Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Drapeau Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Edma Mona	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ferland Anick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ferland Madeleine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lagacé Francis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lapointe Lyne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ledoux Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ouimet Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Perron Manon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Picotte Donald	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rousseau Janick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Thomas Paul	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tremblay Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC

1 2 3

Lemay Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Paquin Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rheault Donald	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL QUEBEC CHAUDIERE-APPALACHES

1 2 3

Albert Jean-Roch	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Allard Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Castro Émilie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Clavet Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Delisle Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fortin Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gauvin Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gingras Ann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL QUEBEC CHAUDIERE-APPALACHES

	1	2	3
Rousseau Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Thibault Réal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU BAS ST-LAURENT

	1	2	3
Fillion Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Isabel Nelson	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Legendre Nancy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ross Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU SAGUENAY LAC SAINT-JEAN

	1	2	3
Bouchard Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cottenoir Engelbert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gauthier Louise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gingras Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Morel Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE L'ESTRIE

	1	2	3
Beaudin Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Blanchette Étienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Courchesne Jean-Thomas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lacharité Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
St-Onge Marcel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE LA MONTEREGIE

	1	2	3
Blais Jean-Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Darveau Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Desforges Claudine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Harnois Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Herbeuval Annette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lévesque Fernande	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Malette Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Morin Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU COEUR DU QUEBEC

	1	2	3
Brûlé Odette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Levasseur Renée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paquin Doris	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA CSN-CONSTRUCTION

	1	2	3
Brassard Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Paolinelli Aldo Miguel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Vary Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DU COMMERCE

	1	2	3
Bergeron-Cyr David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourbonnais Gabriel H.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
David Diane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lortie Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paré Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Renaud Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Robert Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tessier Guylaine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUEBEC

	1	2	3
Blais Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
de Repentigny Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dufresne Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Légaré Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Senneville Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Thibodeau Micheline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tremblay Claire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DES PROFESSIONNELLES

	1	2	3
Duceppe Yvan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dufour Lucie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Langlois Ginette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tremblay Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX

	1	2	3
Audy Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Beaulieu Line	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Begley Jeff	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bertrand Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bouchard Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boudreault Valois	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cabana Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Charette Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Desmarais Reine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Duguay Jacqueline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX

	1	2	3
Elina Guignard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Goulet Laurier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grad Jean-Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Hamelin Marie-Josée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Joseph René	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lacasse Dany	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lacasse Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lambert Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Landry Yvonne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Latreille Sonia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Laurion Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lavoie Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Leblanc Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Léger Lucie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lévesque Francine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lévesque Yves	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
O'Dwyer Phyllis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paradis Denyse	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pearson Luc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Provencher Johane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Quirion Louise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Théoret Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DES EMPLOYEES ET EMPLOYES DE SERVICES PUBLICS

	1	2	3
Arguin Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Christofferson-Dugré Linda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Côté Marjolaine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Doganieri Manon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Duchastel Bernard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dufresne Ysabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Forgues Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Godin Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Goyette Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lajoie André	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Marcoux Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
St-Georges Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tifo Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vézina Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

	1	2	3
Fortin Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gamelin Yvan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Juin Voltaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

	1	2	3
Labrie Lucie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lampron Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Laviolette Marc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lavoie André	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Martel René	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Robert Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS

	1	2	3
Boivin Normand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Duguay Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Larouche Chantale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Roger Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Nombre de délégués

Hommes	56.55%	95
Femmes	43.45%	73
Total		168

Liste des présences – salarié-es et visiteurs/visiteuses

Arpoulet Dominique, Audet Julie, Beauchamp Sonia, Beaudoin Jessyka, Bégin Claude, Bégin Gilles, Bélanger François, Béliveau Luc, Bellerose Anne, Benoît Marie-France, Bessette Luc, Bibaud Louis. Bilodeau Ariane, Bilodeau Guy, Binette Gilbert, Boivin Jacques, Bouchard Andrée, Boucher, Micheline Bourgeois Martin , Bousquet Francine, Brière line, Brouillard Alain, Carroll Judith, Chamberland Lynn, Chantal France, Chênier Hugo, Chicoine Nicole, Corriveau Nancy, Côté France, Courtemanche Jean-Marc, Cousineau Nicole, Crépeau Évelyne, Crête Jean, Cyr Christian, Dalpé Marie-Pier, De Garie Louis, Deblois Daniel, Del Vecchio Hélène, Demers Pierre, Désaulniers France, Deschambault Robert, Deselme Michèle, Desjardins Luc, Desrosiers Josée, Dubé Stéphane, Durand Marisol, Énault François, Faille Claudine, Falardeau Denis, Fillion Ian, Filteau Michelle, Flibotte Liane, Fontaine Sophie, Ford Diane, Fortier Joannie, Fortin Réjean, Gagnon Charles, Gaumont Gaétane, Gauthier Anne, Gauthier Françoise, Gauthier Pierre, Giguère Maria, Girard Jean-Yves, Gouger Colette, Grenier Jean, Guay Nathalie, Guérin Ginette, Guertin Johanne, Guertin Mario, Hamel Jacqueline, Hamel Pascal, Hardy Lyne, Hillel Sarah, Houle Louis-Serge, Hurteau Philippe, Jacques Yves, Jean Thérèse, Joly Caroline, Joncas Nathalie, L'Écuyer François, Lachance Pierre, Ladouceur Benoît, Laflamme Julien, Lafleur Mathieu, Lamontagne Céline, Lamoureux Josée, Lanthier Richard, Laplante Johanne, Laurin Benoît, Leblanc Anne, Leblanc Raymonde, Lecavalier Sylvie, Lefebvre Céline, Lemire Miche, Lepage Ninon, Lessard Luc, Lévesque Éric, Lévesque Yves, Lévesque Léa, Lussier Marie-Claire, Lymburner Guy, Mailloux Denis, Maranda Mario, Marquis Julie, Martel René, Martin Guy, M c Hugh Nathalie, Ménard Isabelle, Messier Maude, Michaud Lucie, Morency Jacques, Nolet Sylvain, Normandin Guy, Olivier Serge, Ouellet Léonide, Pagé Hélène, Papillon Patrice, Paradis Josée, Paul Pierre, Pelletier Mireille, Perron-Côté Michael, Petit Martin, Pineau Anne, Poirier Lucille, Précourt Gabrielle, René Hélène, Robinson Sylvio, Rodrigue Jacqueline, Rousseau Émilie, Rousseau Janick, Roy Alexandre, Roy Dany, Saint-Pierre Youan, Sandborn Arthur, Sarrazin Lise, Savignac Patrice, Seifert Ana-Maria, Steben Luc, Taillefer Benoît, Tardif Gaétan, Théorêt Normand, Thériault Ginette, Thibault Normand, Thibodeau France, Tremblay Marie-Christine, Tricot Jacques, Vachon Chantal, Vézina Jean-Marie, Vigneault Carmelle, Volpato Adriana, Whitlock Linda.



**Confédération
des syndicats nationaux**

**Mot d'ouverture de Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN**

**Conseil confédéral
Montréal, 9 au 11 mars 2011**

(seul le texte prononcé fait foi)

Minute de silence

Je vous invite à vous lever et à garder une minute de silence à la mémoire des travailleuses et des travailleurs qui ont lutté pour la cause syndicale, une pensée particulière pour Gilles Dostaler, éminent économiste progressiste, professeur à l'UQAM, ami de la CSN, Marie-Andrée Bertrand, criminologue et féministe de la première heure ainsi que les peuples de la Tunisie, de l'Égypte et de la Libye.

Mes camarades du comité exécutif,
Chers délégué-es,
Chers militants et militantes,
Chers salarié-es,

Fédération de l'industrie manufacturière

C'est un immense plaisir d'accueillir pour la toute première fois au conseil confédéral la nouvelle fédération qui fait son entrée dans les rangs de la CSN : la Fédération de l'industrie manufacturière qui vient de vivre son congrès de fondation. J'en profite pour féliciter le nouveau comité exécutif de la FIM et les assurer de tout notre appui.

La nouvelle fédération deviendra, j'en suis convaincue, un phare dans le paysage du syndicalisme industriel québécois. La FIM, bien que toute jeune, saura puiser dans l'immense héritage qu'apportent avec elles la FTPF et la Métallurgie qui, ensemble, ont accumulé plus de 170 années de vie syndicale, de négociations et de luttes.

La création de la FIM est une parfaite illustration de notre capacité à s'adapter aux profondes mutations qui affectent le secteur industriel depuis quelques années. La concurrence mondiale, l'ouverture des marchés, les délocalisations et le déclin de la demande pour certains produits, comme le papier journal, entraînent des transformations non plus conjoncturelles, mais bien structurelles.

Or, une société moderne ne peut prospérer sans un robuste secteur manufacturier. Sans une industrie manufacturière forte, c'est tout un pan de bons emplois qui disparaissent, il y a moins de richesses à partager et c'est la classe moyenne qui s'érode peu à peu.

Dans le secteur de la fabrication, les pertes d'emplois se chiffraient à plus de 30 000 en 2010. De toute évidence, il fallait regrouper les forces, faire preuve d'audace et de créativité pour stopper cette saignée. C'est précisément la mission que s'est donnée la FIM qui, j'en suis convaincue, contribuera à développer avec la CSN un nouveau modèle de développement économique durable, générateur d'emplois de qualité et hautement syndiqués.

Longue vie à la FIM et nul doute que l'énergie et l'appel aux jeunes qui ont traversé ce premier congrès vont devenir de puissants leviers pour renouveler, verdir et redynamiser notre secteur manufacturier et pour continuer à redistribuer la richesse.

Amiante

Au cours du présent conseil, vous serez invités à réviser nos positions dans le dossier de l'amiante. C'est un débat qui nous interpelle au plus profond de nos valeurs.

Oui, l'amiante fait partie non seulement de l'histoire du Québec, mais aussi de l'histoire de la CSN. On se rappelle tour à tour les milliers de mineurs qui y travaillaient et les grandes grèves de l'amiante de 1949 et de 1975.

Longtemps, nous avons lutté pour améliorer les conditions de santé-sécurité et éliminer les poussières d'amiante dans cette industrie génératrice de maladies industrielles mortelles. Ces luttes n'ont pas été vaines dans les mines québécoises du moins. Néanmoins, même dans un État doté de lois sur la santé-sécurité, l'amiante faisait 90 morts en 2010 principalement dans le secteur de la construction et certains métiers d'entretien.

Le Québec, comme plusieurs sociétés industrielles, a été secoué par l'usage d'une ressource qui sème la mort. Aujourd'hui, la production québécoise, considérablement diminuée, n'est à peu près plus utilisée ici et est destinée à l'exportation vers les pays en développement comme l'Inde.

Si les conditions de santé-sécurité ne viennent pas à bout de ces maladies mortelles ici au Québec, il est difficile de prétendre à une utilisation sécuritaire de l'amiante dans les pays en développement.

Plusieurs organismes internationaux dont l'OIT, l'OMS et la CSI, à laquelle nous sommes affiliés, font campagne pour le bannissement de l'amiante.

À l'heure où le gouvernement du Québec est appelé à statuer voire même à appuyer financièrement un projet de relance de la mine Jeffrey à Asbestos, la CSN ne peut rester sur la touche et refuser de jeter un regard neuf sur ce dossier qui augmenterait considérablement nos exportations d'amiante vers l'Inde.

Accusé d'empoisonner les ouvriers indiens lors d'une visite dans ce pays l'an dernier, le premier ministre Charest parle désormais de s'assurer que les acheteurs étrangers respectent les normes d'utilisation sécuritaire de l'amiante. Le gouvernement québécois parle même de superviser l'inspection dans ce pays pour les usines qui utilisent la fibre du Québec. Est-ce crédible alors même qu'on peine à avoir des inspecteurs sur nos propres chantiers ?

Nous ne pouvons pas faire le dos rond et permettre au gouvernement de se draper derrière le « consensus » québécois sans nous-mêmes refaire le débat. Nous ne pouvons pas appeler un nouveau modèle de développement tout en faisant l'impasse sur les problèmes de santé publique et les réalités bien inégalitaires des économies en développement. Une fois de plus, rappelons-le, les bottines doivent suivre les babines.

À la lumière des connaissances acquises depuis une dizaine d'années et compte tenu des positions prises par le mouvement syndical international ainsi que par des organisations comme l'OIT et l'OMS, la CSN vous recommande de ne pas appuyer de nouveaux projets d'expansion des mines d'amiante québécoises ; d'engager avec nos partenaires syndicaux des discussions en vue de proposer un calendrier et un programme de transition et de reconversion pour les travailleurs de cette industrie, le tout dans une perspective d'enclencher avec nos gouvernements les débats qui s'imposent sur le bannissement de l'amiante ; d'exiger du gouvernement du Canada l'inclusion de l'amiante dans la liste des produits dangereux de la Convention de Rotterdam et de continuer à faire pression sur le gouvernement du Québec et la CSST en vue de renforcer et de promouvoir les normes de santé-sécurité en regard de l'amiante pour maximiser la prévention dans l'industrie de la construction et dans les emplois d'entretien et de réparation particulièrement visés.

En 1997, la CSN, de concert avec la CSD et la FTQ, réitérait sa position pour l'usage sécuritaire de l'amiante chrysotile. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis. Les recherches se sont poursuivies, les données épidémiologiques ont apporté un nouvel éclairage. Le temps est venu d'actualiser notre position.

Ce serait, je pense, faire honneur à ceux qui sont morts et qui ont lutté pour la santé-sécurité que de rappeler que la vie d'un travailleur aussi bien indien que québécois ne peut être sacrifiée aveuglément au nom de l'emploi.

L'Alliance sociale

Notre campagne pour *le Québec qu'on veut* et la plateforme de l'Alliance sociale sur les finances publiques font une large place au développement économique comme étant la mission essentielle de l'État et un apport majeur au financement de notre filet collectif de protection sociale.

Pour l'Alliance sociale, le développement économique durable est une condition sine qua non du maintien et du développement des services publics et des programmes sociaux.

Pour atteindre des objectifs de justice sociale, d'égalité des chances et de réduction de la pauvreté, nous devons miser sur une économie mixte où les secteurs privé et public et l'économie solidaire interagissent de multiples façons pour produire les résultats économiques, sociaux et environnementaux qui caractérisent le Québec moderne dans lequel nous voulons vivre et que nous voulons léguer aux générations qui nous suivent.

C'est d'ailleurs pour défendre cette vision progressiste et solidaire de la société que nous vous convions à participer en grand nombre à la grande manifestation nationale de samedi prochain ici même à Montréal.

Le dernier budget déposé par le gouvernement du Québec marque une rupture du pacte social sur lequel s'est fondé le Québec moderne. C'est un virage à 180° qu'on nous propose. Des compressions, non seulement en santé et en éducation, mais dans toutes les missions de l'État, y compris l'emploi, le travail, l'environnement, le développement de nos régions et j'en passe. Une recherche de revenu de la part de l'État qui se rabat à bras raccourcis sur les tarifications et les taxations tous azimuts. Ainsi, le gouvernement refuse de prendre en compte la capacité de payer de chacun quand il impose une taxe santé à hauteur de 200 \$ par personne qu'elle gagne 14 000 \$ ou ½ million. Même chose lorsqu'il augmente les droits de scolarité à l'encontre de l'accessibilité aux études supérieures. Nous refusons ce genre d'injustice. Nous refusons de vivre dans une société où l'État rapetisse au profit du chacun-pour-soi et de la loi du plus fort.

Cette manifestation appelée par le mouvement syndical, étudiant, féministe et communautaire veut démontrer au gouvernement Charest qu'en matière de finances publiques et de développement économique, plusieurs options sont possibles, *C'est une question de choix*. Nous refusons d'entrée de jeu ce qui dévie du bien commun, de nos valeurs de progrès et de justice sociale. À quelques jours du dépôt du budget du Québec, c'est dans la rue, unis et solidaires, que nous devons faire entendre les revendications martelées depuis près d'un an sur une base de plus en plus unitaire. Je vous invite à faire le choix de la justice, de l'avenir et de la solidarité.

Le BAPE et les gaz de schiste

Hier, le ministre de l'Environnement, Pierre Arcand, rendait public le rapport du BAPE concernant les gaz de schiste et annonçait que le gouvernement du Québec faisait sienne la principale recommandation du rapport soit initier une démarche d'évaluation environnementale stratégique couplée du fait qu'aucune nouvelle fracturation hydraulique ne serait autorisée, sauf à des fins scientifiques et pour l'évaluation en cours.

Bien sûr, il s'agit d'une étape, mais d'une étape majeure, incontournable et réclamée, d'abord par la CSN, et par à peu près tous ceux qui se sont mobilisés depuis des mois. Il faut y voir une victoire citoyenne et la reconnaissance implicite qu'un solide coup de frein s'imposait. Bravo et pas question de se désintéresser de ce dossier. C'est à ce moment-ci qu'on entre dans les véritables enjeux, y compris ceux concernant l'acceptabilité sociale, la question des redevances, les enjeux environnementaux, les enjeux de santé publique, etc.

Élections au fédéral ?

Sur la scène fédérale, le budget sera déposé le 22 mars prochain. Le ministre des Finances, Jim Flaherty, a fermé la porte à plusieurs demandes. Il a répété qu'il n'y

aurait rien dans le budget pour freiner les baisses d'impôt des entreprises déjà annoncées, donnant carte blanche aux libéraux et au Bloc, décidés à voter contre le budget. Des élections pourraient être déclenchées au début du mois de mai.

Pour la CSN, il est carrément indécent de consentir à une nouvelle baisse d'impôt aux banques et aux pétrolières qui engrangent des profits mirobolants, alors que le simple citoyen doit se serrer la ceinture et qu'une part jamais égalée des revenus de l'État fédéral repose maintenant sur les particuliers.

Le taux d'imposition des entreprises a connu une chute vertigineuse, passant de 28 % en 2000 à 16,5 %, le taux le plus bas de tous les pays du G7. Envers et contre tous, Jim Flaherty compte aller de l'avant. Comme le montrait *Le Devoir*, Ottawa tire dorénavant 4 fois et demie plus de revenus de la poche des particuliers que des entreprises. En 2006, ce ratio était de trois pour un. Pendant ce temps, les paiements de transfert à l'éducation supérieure ne sont toujours pas rétablis et le Québec attend toujours une compensation pour l'harmonisation de la taxe de vente, compensation consentie à d'autres provinces qui ont été infiniment plus lentes que nous à agir.

Les derniers sondages plaçaient le Parti conservateur à un cheveu de la majorité, un résultat pour le moins inquiétant. On se croirait dans le film « Le jour de la marmotte ». Là-dessus, il faudra être extrêmement vigilant.

Monde arabe

Les révolutions récentes survenues dans le monde arabe démontrent le ras-le-bol généralisé qui est en train d'embraser l'Afrique du Nord. Au Yémen, en Tunisie, en Égypte où même dans les émirats, le peuple se soulève et se révolte contre l'extrême misère sociale et la dictature ! Nul doute que la crise financière et économique mondiale n'est pas étrangère à ces renversements de régime. La vie chère, l'augmentation faramineuse des prix des aliments de base et le chômage endémique constituent le mélange explosif qui vient renverser la coupe déjà trop pleine.

Comment ne pas dénoncer les crimes commis par le gouvernement libyen de Kadhafi contre ses citoyens ? Ce chef d'État qui vit dans le déni absolu embauche des mercenaires étrangers pour assassiner son peuple. Alors que la communauté internationale appelle le dictateur à la raison, les États restent malgré tout trop prudents, car les intérêts financiers étrangers dans ce pays producteur de pétrole compliquent la solidarité internationale.

C'est une vérité de La Palice que de dire que ces régimes antidémocratiques ont profité pleinement de la complicité politique des Occidentaux tout en assurant à plusieurs firmes multinationales les coudées franches dans leur quête incessante de profits. Honteuse et gênante complicité !

La CSN est solidaire de ces peuples qui luttent pour assurer leur liberté et leur dignité ! Nous joignons notre voix à celle de la Confédération syndicale internationale (CSI)

qui invite les multinationales à faire pression sur le régime Kadhafi, dans une perspective de responsabilité sociale à l'égard de la population locale.

Le 63^e Congrès de la CSN

La CSN va vivre un moment important alors que se tiendra ici même du 15 au 20 mai, son 63^e Congrès où nous soulignerons d'ailleurs le 90^e anniversaire de notre organisation.

Il s'agit d'un évènement majeur. Tous les trois ans, nos 2000 syndicats sont invités à participer directement à la définition des orientations du mouvement. Développement économique durable, inégalités liées aux nouvelles formes de travail, avenir du syndicalisme seront à l'ordre du jour. Je vous invite à y participer en grand nombre. L'heure est venue de nous redonner collectivement une bonne dose d'espoir et de nous doter d'un solide programme pour changer les choses et changer la vie de nos membres comme de toute la population.

La CSN, sans ses syndicats et sans une présence sur le terrain pour changer le cours des choses, serait une page blanche. Nos syndicats constituent un maillon essentiel de l'action syndicale. Dans un contexte où les défis sont nombreux, nous avons plus que jamais besoin d'une adhésion forte à notre projet de société porteur. Un projet largement partagé devient un puissant levier pour changer les choses. Seule, l'action est limitée. Collectivement, nous pouvons encore faire beaucoup. C'est pourquoi nous serons à l'écoute des propositions qui seront issues des débats. Nous voulons une interaction dynamique avec toutes les composantes du mouvement. Chacun doit pouvoir s'exprimer librement, visière levée, sur des enjeux aussi fondamentaux que l'avenir du syndicalisme, la crise des valeurs ou encore le modèle de développement que nous devons privilégier. Si nous sortons enthousiastes de cet exercice, l'effet multiplicateur sera d'autant plus important. Fort de l'appui de tous ses membres, la CSN pourra demeurer, comme elle l'a toujours été, un acteur important de transformations sociales.

Le Journal de Montréal

Le 26 février dernier, le STIJM votait à 64,1 % pour la recommandation du médiateur spécial Jean Poirier lors d'un vote à scrutin secret au terme d'une assemblée générale qui aura duré plus de 10 heures.

Deux syndiqués sur 3 ont pris une décision crève-cœur, non pas parce qu'ils ne voulaient pas attendre la victoire avec un grand V, mais parce qu'ils savaient qu'elle ne viendrait pas. Ils étaient confrontés à une réalité impitoyable, celle d'un rapport de force complètement déséquilibré et pourri.

Il y a d'un côté un employeur retors qui maintient un lock-out depuis 25 mois tout en produisant comme si de rien n'était son journal. Il y a une entreprise qui inonde le Québec de copies gratuites et qui, à travers cette agressive opération de « dumping », maintient ses annonceurs et ses profits. Il y a une législation déficiente et désuète qui ne prend pas en compte l'arrivée d'Internet et des nouvelles technologies et permet

aux tribunaux, dans une série de décisions défavorables, qui n'existaient pas au début du conflit, de fermer les yeux sur les « scabs » virtuels. Il y a surtout un État qui, au lieu d'agir pour protéger le faible, se range hypocritement du côté du plus fort.

L'histoire syndicale compte malheureusement trop de ces situations où le déséquilibre des forces en présence et un État qui manque à l'appel ont pour effet de condamner sans pitié les travailleurs en conflit. Ça s'appelle la grève de l'amiante en 1949, le conflit des gars de Lapalme sous Marcel Pepin ou encore la bataille du Manoir Richelieu sous Gérald Larose pour ne citer que quelques exemples.

Comment régler et même négocier dans un tel contexte. Aucune stratégie ne peut venir à bout d'un pareil déséquilibre des forces. Aucun des trois ministres du Travail en poste durant le conflit au *Journal de Montréal* n'a voulu restaurer la portée des dispositions anti-briseurs de grève pour leur redonner la force qu'elles avaient lors de leur introduction en 1977. Je réentends encore la ministre du Travail, Lise Thériault, nous indiquer qu'elle ne changerait pas les règles du jeu alors que la partie était commencée. Pour les travailleuses et les travailleurs, il s'agit d'un impitoyable deux poids, deux mesures, puisque cette jurisprudence maudite est intervenue en cours de conflit pour balayer une interprétation plus moderne et libérale du Code du travail. Aujourd'hui, la partie est terminée et la balle est dans le camp de madame la ministre. Il n'y a plus de prétexte pour ne pas agir. J'y reviendrai plus tard.

Au sortir de l'assemblée générale, la peine, la colère, la frustration étaient palpables et partagées par toute la CSN, par nous tous qui avons soutenu les lock-outés dans des centaines d'activités au cours de ces 764 jours de conflit, par nos partenaires aussi du mouvement syndical québécois, par les groupes communautaires et de femmes qui les ont maintes fois appuyés; par de simples citoyennes et citoyens qui ont la justice au cœur et connaissent la valeur de la solidarité sociale quand un empire tentaculaire s'acharne contre les travailleurs, contre le droit fondamental de négocier.

Cette décision difficile et déchirante a été prise démocratiquement par un des 2000 syndicats de la CSN qui a assumé légitimement son autonomie comme il l'avait fait à toutes les étapes de ce long conflit.

J'étais particulièrement peinée de voir que les militantes et les militants du comité de négociation se sentent jugés et méprisés pour avoir forcé le débat sur l'état du rapport de force et recommandé d'endosser la recommandation du médiateur. Ça prend un courage fou pour assumer un si cruel verdict, garder la tête froide et travailler d'arrache-pied comme ils l'ont fait pour protéger leur monde. Ils méritent toute notre admiration !

Dans pareil contexte, il n'y a pas de petits gains. Et le comité de négociation a tout fait pour protéger son monde : ajout de 13 postes sur les 49 initialement offerts, prolongation de l'horizon de travail de 2 ans à 4 ½ ans pour les préposées aux petites annonces ; indemnités de départ de 20 millions \$, soit les plus grosses jamais versées par Quebecor et restauration de certains droits au régime de retraite pour assurer au

moins que les départs se fassent dans la dignité ; levée de cette odieuse clause de non-concurrence qui brimait le droit au travail et sonnait le glas de *Rue Frontenac.com* ; enfin, soutien logistique pour 5 ans à hauteur de quelques millions \$ aux fins d'impression et de distribution de *Rue Frontenac.com* à travers un arrangement semblable à celui du journal *Le Devoir*. Bref, tout avait été tenté pour défendre l'emploi, défendre le droit du public à l'information à travers le maintien d'une publication alternative et d'une bonification du nombre de personnes pouvant retourner au *Journal de Montréal*.

Chaque fois que dans l'histoire l'État a ajouté son poids à celui d'un employeur assis sur un rapport de force fortement débalancé, les travailleurs n'ont pu résister. Chaque fois, il a venté fort. Chaque fois surtout le mouvement syndical s'est redressé et a saisi ces moments charnières pour faire évoluer la conscience sociale et la législation. Fort du travail accompli pour moderniser les dispositions anti-briseurs de grève à travers la commission parlementaire spéciale, à travers le projet de loi privé déposé par le PQ, je nous propose de poursuivre ce gouvernement jusque dans ses derniers retranchements en devenant de véritables taches d'huile s'il le faut. Nous devons cela à notre monde, à ceux qui se sont battus héroïquement comme à celles et ceux qui vont suivre. En 1977, les dispositions anti-briseurs de grève ne sont pas tombées en cours de conflit à la *United Aircraft*, chez *Firestone* et à *Gypsum*. Elles ont suivi les pénibles dénouements de ces conflits de travail. Et je le rappelle, la ministre n'a plus de prétexte qui tienne. Surtout nous ne tolérerons pas qu'elle s'en fabrique un autre à travers le patronat qui réclame une révision complète du Code du travail. Madame la Ministre, vous n'êtes pas obligée de continuellement pencher du côté patronal comme la tour de Pise. Surtout Madame la Ministre, ce n'est pas parce qu'on a un projet de rénover sa maison qu'on refuse de réparer un gros tuyau qui coule. Solidarité !

Zellers et Couche-Tard

Je voudrais souligner la victoire importante des femmes d'Alma qui se sont battues pendant 16 ans contre Zellers. Après une longue saga où Zellers a mené les contestations jusqu'en Cour suprême, la Commission des relations du travail, dont la compétence a finalement été reconnue, a ordonné, après 16 ans, la réintégration et le dédommagement de ces femmes syndiquées qui ont perdu leur emploi lors de la fermeture du magasin des Galeries du Lac Saint-Jean, magasin qui a rouvert au Carrefour d'Alma avec du personnel non syndiqué. Nous tenons à les assurer que, malgré les nouvelles menaces de contestation, nous nous battons pour l'application de cette décision.

Je veux aussi souligner le dépôt d'une requête en accréditation pour un deuxième Couche-Tard. À la CSN, tous et toutes ont droit à des conditions de travail décentes et c'est pour notre centrale un objet de fierté que d'être cette main tendue en faveur des plus mal pris et des plus faibles.

Conflits en cours

Je veux en terminant exprimer toute notre solidarité avec les travailleurs et les travailleuses en conflit du :

- Syndicat des employé-es au Roi du coq rôti en Estrie en lock-out depuis le 19 juillet 2008 ;
- Syndicat des employés du Cimetière Saint-François d'Assise de Montréal-Est en lock-out depuis le 8 octobre dernier ;
- Syndicat des employés du Valu-Mart à Shawville en grève générale illimitée depuis le 2 décembre dernier que nous entendrons en question de privilège.

La CSN continue à leur apporter tout son soutien. Là-dessus, je nous souhaite un bon conseil confédéral et d'excellentes délibérations.

Vive la CSN !

Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN



Conseil confédéral
Palais des congrès de Montréal
9, 10 et 11 mars 2011

	Horaire des séances		Horaire des pauses santé	
9 mars	10 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30		15 h 45 à 16 h
10 mars	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30	10 h 30 à 10 h 45	15 h 45 à 16 h
11 mars	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30	10 h 30 à 10 h 45	15 h 45 à 16 h

Projet d'ordre du jour

Le mercredi, 9 mars 2011

- 10 h
1. Mot de la présidente
 2. Accréditation des délégué-es
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la réunion des 1, 2 et 3 décembre 2010
 5. Suivi des priorités 2010 - 2011
 - Finances publiques
 6. Accord de libre échange Canada-Union européenne
 7. Forum social mondial de Dakar
 8. Association des aides familiales du Québec
 9. Conciliation famille-travail-études (vidéo)

Le jeudi, 10 mars 2011

10. 63^e Congrès
 - Nomination des présidence et secrétaire d'élections
 - Rapport étape
- 11 h 30 11. Questions de privilège et conflits en cours
- 14 h 12. Formation politique
 - Les organisations patronales au Québec
- 16 h 13. 28 avril - Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail
14. Rapport du comité de santé et sécurité sur la question de l'amiante
15. Rapport Camiré

Le vendredi, 11 mars 2011

- 9 h
16. Bourses Fernand-Jolicœur
 17. Endettement
 18. Campagne Leucan 2011
 19. Secteur public
 20. Dépôt des mémoires

Note 1

Les questions de privilège doivent être remises à la secrétaire générale **avant 10 h 30** le jeudi 10 mars 2011.

Note 2

Les dépenses des délégué-es officiels et des salarié-es du mouvement sont payées si leur présence est confirmée par la signature du registre **une fois par jour**.

Note 3

Nous vous invitons à respecter l'environnement en remettant à la sortie votre porte-carte si vous ne désirez pas le réutiliser ainsi qu'à garder vos documents pour la durée de la réunion. Vous pourrez remettre les documents que vous ne désirez pas conserver.

Dépôt des mémoires

(Accessibles sur le site de la CSN, onglet documentation)

- Commentaires de la CSN sur le document intitulé « *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* – Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes présenté à la Commission des relations avec les citoyens.
- Mémoire sur les consultations prébudgétaires présenté au Ministère des Finances.
- Mémoire sur le projet de loi n° 130, abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds présenté à la Commission des finances publiques
- Mémoire Pour une modernisation des dispositions anti-briseurs de grève présenté à la Commission de l'économie et du travail.



**Rapport du comité fédéral de la
santé et de la sécurité au travail de la CSN
sur la question de l'amiante**

*Doit-on interdire l'utilisation et l'extraction
de l'amiante au Québec?*

Conseil fédéral
Palais des congrès de Montréal
9, 10 et 11 mars 2011

Table des matières

Avant-propos	5
1. La démarche du comité fédéral en santé et sécurité au travail	7
2. Rappel historique.....	8
3. L’amiante et ses propriétés	10
4. La production québécoise en chute libre.....	11
5. Les maladies causées par l’amiante	12
6. La présence de ces maladies au sein de la population du Québec	13
7. Un avis : l’élimination des risques est la meilleure prévention	15
8. Les experts de la santé publique s’expriment.....	16
9. L’opposition à l’amiante dans le monde	17
10. Les positions syndicales actuelles.....	18
Conclusion	20
Proposition sur la question de l’amiante.....	21
Annexe.....	22

Avant-propos

L'exploitation de l'amiante est souvent perçue comme étant liée à l'histoire du Québec. Du moins, c'est un sujet sensible et sa mise en cause soulève la controverse. Pourtant, ce minerai est de moins en moins utilisé au Québec et sa production est en chute libre. Cette situation est pour le moins paradoxale.

Le présent document a pour but de faire le point sur l'amiante et ses risques pour la santé. Après avoir fait le point sur la situation de l'amiante au Québec et au plan international, il propose une actualisation des positions de la CSN sur la question, compte tenu des recherches et des connaissances acquises depuis une dizaine d'années ainsi que des positions prises à l'échelle internationale. Il serait souhaitable que cet exercice soit l'occasion de discussions ouvertes entre les organisations syndicales québécoises qui ont développé, conjointement avec la CSN, des positions communes sur le sujet.

Quoique le sujet demeure ardu, le texte qui suit cherche à éviter les formulations trop techniques. En ce qui a trait aux caractéristiques et propriétés des fibres d'amiantes et des maladies qu'elles peuvent causer, il s'inspire directement des travaux et des publications déjà réalisés par la CSN. Afin de ne pas alourdir la présentation, les références de bas de page, qui auraient été nombreuses, ont été abandonnées. On trouvera plutôt, à la fin du document, la liste des sources documentaires qui ont été utilisées pour sa rédaction.

1. La démarche du comité confédéral en santé et sécurité au travail

Les questions soulevées ces dernières années par l'utilisation et l'extraction de l'amiante n'ont pas été sans interpeller le comité confédéral de la santé et de la sécurité au travail de la CSN. L'évolution de la situation a amené le comité à se doter d'un plan de travail devant lui permettre d'approfondir la problématique. Au-delà des recherches et d'un exposé des faits, le comité a jugé nécessaire de rencontrer plusieurs personnes qui ont à intervenir sur des questions relatives à l'amiante.

Une première rencontre avec une représentante de l'Institut national de santé publique (INSPQ) a permis de prendre connaissance d'une étude de l'institut qui conclut que la promotion et l'utilisation de l'amiante chrysotile ne devraient pas être soutenues par le ministère de la Santé et des Services sociaux, compte tenu des effets de ce produit sur la santé.

Ouvrant sur toute autre perspective, une rencontre avec des représentants de l'Institut du chrysotile, organisme voué à la promotion de l'amiante chrysotile, a permis de mieux saisir l'argumentaire présenté par cet organisme. Essentiellement, celui-ci considère que l'amiante chrysotile est la moins toxique des diverses fibres d'amiante et que par rapport à d'autres fibres synthétiques, il y aurait élimination naturelle des poumons, et ce, beaucoup plus rapidement, dans certains cas, que pour des fibres synthétiques. Cet organisme mise aussi dans son argumentation, sur le peu de matériaux de substitution existants et sur les risques pour la santé de ceux présentement utilisés (après vérification tous les substituts potentiels à l'amiante avaient été réglementés et une correspondance avait été faite à Clément Godbout de l'Institut du chrysotile à cet effet).

Contrairement à l'assertion précédente, d'autres études présentées au comité et réalisées par un chercheur de l'Université McGill, ont plutôt démontré que les fibres d'amiante chrysotile ne s'élimineraient pas naturellement. Ces études sur les fibres d'amiante trouvées dans les poumons de personnes décédées d'un mésothéliome ont démontré la présence pulmonaire d'amiante chrysotile (et ce, 10 ans après la fin de l'exposition).

Le comité confédéral s'est aussi enquis des développements autour de cette question auprès de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). Ainsi, on a pu constater que les préoccupations du comité confédéral sont partagées puisque la commission souhaitait réactiver son comité sur la réglementation de l'amiante dans les bâtiments et les travaux de génie civil et avait vérifié si les fibres de substitution apparaissaient au Règlement sur la santé et sécurité au travail.

C'est cette mise en situation qui a permis au comité d'identifier les deux volets devant être traités par le comité fédéral. Le premier concerne les enjeux que posent l'extraction, la transformation et l'utilisation de l'amiante maintenant et pour le futur. C'est cet aspect qui est traité dans le présent document. Le deuxième volet, qui sera traité ultérieurement, concerne l'utilisation passée de l'amiante qui est encore présente aujourd'hui dans plusieurs établissements et pour laquelle nous devons trouver des façons de faire pour assurer la sécurité de tous (réglementation, équipement, etc.).

2. Rappel historique

L'amiante fait partie de l'histoire économique du Québec. Pendant longtemps, il a été l'une des principales ressources minières québécoise et canadienne. Il a façonné le paysage et bien des vies dans des municipalités des Cantons de l'Est, principalement Thetford Mines et Asbestos. L'amiante fait aussi partie de l'histoire syndicale du Québec, particulièrement celle de la CSN. En 1949, 5 000 mineurs de l'amiante déclenchèrent une grève historique pour avoir le droit de travailler sans perdre leur santé et, somme toute, pour être respectés par des compagnies minières anglo-américaines. Cette grève provoqua une onde de choc au Québec. Toutefois, malgré la mobilisation et un large mouvement d'appui parmi la population, la grève ne s'est pas conclue par la mise en place de mesures visant l'élimination des poussières d'amiante, ce qui était un des objectifs des mineurs.

Comme le disait Rodolphe Hamel, alors président du syndicat de la mine d'Asbestos : « Nos gens étaient empestés : il en est mort je ne sais combien. Si vous alliez déterrer le cimetière d'Asbestos, je suis certain que vous trouveriez une mine d'amiante ». Il faudra attendre 1975 et une autre grève de 7 mois à Thetford Mines avant que des actions significatives soient posées. Cette grève a conduit finalement à une amélioration importante des conditions de salubrité et de sécurité dans les mines. Les tâches les plus risquées furent automatisées et l'air ambiant sera dorénavant mieux contrôlé.

Il faut dire qu'avant la grève, la CSN avait commandé une étude médicale auprès des mineurs d'amiante, étude effectuée par l'hôpital Mont Sinai de New York. Cette étude révéla que sur 1200 travailleurs examinés, 80 % d'entre eux souffraient de déficience pulmonaire. Cette étude confirma la justesse des revendications des mineurs. En plus, elle donna lieu à l'adoption, par Québec, de la loi 52 visant à dédommager les travailleurs victimes d'amiantose.

Le gouvernement du Parti québécois, élu en 1976, a été sensible aux difficultés qui planaient déjà sur l'industrie québécoise de l'amiante. À l'initiative du ministre des Finances de l'époque, M. Jacques Parizeau, le gouvernement se porte acquéreur de deux compagnies qu'il fusionne pour créer la Société

nationale de l'amiante (SNA). Par ces acquisitions, le gouvernement projetait de soutenir la recherche pour résoudre les problèmes de santé liés à la production et à l'utilisation de l'amiante chrysotile. Il voulait aussi favoriser la transformation de l'amiante en territoire québécois. Mais ces efforts ne donnent pas les résultats escomptés à cause de la crise des années 80 et parce que la résistance à l'utilisation de l'amiante se fait de plus en plus forte en Europe comme aux États-Unis. En 1989, la SNA affiche un déficit cumulé de 277 millions de dollars. En 1992, les actifs sont privatisés et passent sous le contrôle de LabChrysotile Inc.

Le gouvernement du Parti québécois revient à la charge en 2002 et dote le Québec d'une Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile. La politique se fonde sur ce constat que, contrairement aux autres pays producteurs d'amiante, le Québec « consomme une très faible part de sa production (2 %), tout en soutenant une utilisation sécuritaire de cette fibre minérale auprès des pays qui en font usage ». La politique se donne comme objectif d'accroître la consommation québécoise de l'amiante chrysotile extrait au Québec en soutenant la fabrication de produits prévus par l'utilisation sécuritaire. Il s'agit de produits non friables, principalement à base de ciment et de bitume. Toutefois, cette politique n'a toujours pas donné de résultats vraiment tangibles étant donné le marasme dans lequel se trouve, encore aujourd'hui, ce secteur d'activité.

La CSN et ses syndicats affiliés du secteur des mines ont été très engagés dans la lutte contre les risques pour la santé que représente l'exploitation de l'amiante. Au congrès de la centrale de 1986, le débat se poursuit, mais avec, cette fois, une préoccupation exprimée pour la sauvegarde des emplois dans ce secteur minier. Évoquant le débat en cours au Bureau international du travail (BIT) sur la question de l'amiante, le 53^e Congrès de la CSN réaffirma « sa position sur la nécessité de produire et d'utiliser l'amiante selon des règles sécuritaires et que ces règles s'appliquent également pour les substituts de l'amiante ». Le congrès demanda aussi « que les gouvernements fédéral et provincial et les sociétés productrices de l'amiante fournissent, dans le cadre de programmes spécifiques au développement dans le Tiers-monde, les techniques d'utilisation sécuritaire de l'amiante ».

Il faut préciser que les inquiétudes soulevées par l'exploitation ou l'utilisation de l'amiante étaient bien présentes à l'échelle internationale. Au cours des années 80, de telles inquiétudes s'exprimaient notamment aux États-Unis et dans plusieurs pays d'Europe, dont la France. La question était également étudiée et débattue dans des organismes internationaux tels l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

3. L'amiante et ses propriétés

L'amiante est un minéral naturel à structure fibreuse et cristalline. En raison de leurs structures différentes, on distingue deux grandes catégories de fibres d'amiante : les serpentines et les amphiboles. Les fibres dans la catégorie des serpentines sont formées de microfibrilles ondulées et tubulaires. Seul l'amiante chrysotile appartient à cette catégorie. Appelé amiante blanc, c'est le type d'amiante produit au Québec.

Les amphiboles sont des fibres droites et plus longues que les précédentes et regroupent l'ensemble des autres variétés d'amiante : l'amosite (amiante brun), la crocidolite (amiante bleu), la trémolite, l'actinolite et l'antophyllite. Ces trois dernières variétés étant plus rares, ce sont, en plus du chrysotile, l'amosite et la crocidolite qui, par le passé, ont surtout été utilisées à des fins commerciales. De nos jours toutefois, les fibres de la catégorie des amphiboles sont frappées d'interdiction à cause de leur dangerosité en ce qui a trait aux maladies pulmonaires. Conséquemment, sauf exception, seul l'amiante chrysotile est encore extrait aujourd'hui dans le monde à des fins commerciales.

Il y a lieu de noter ici que, selon un groupe d'experts internationaux réuni par Santé Canada à l'automne 2007, l'amiante chrysotile se trouve rarement à l'état pur. Il est souvent contaminé par la trémolite, une variété des fibres amphiboles reconnue comme étant très toxique (L'industrie a déclaré qu'ils ont mis au point des techniques d'extraction pour contourner les veines, mais pouvons-nous être certains que le chrysotile est toujours exempt de contamination?).

L'amiante possède des propriétés recherchées à cause de sa résistance au feu, de ses capacités isolantes, de sa résistance à la corrosion, de sa souplesse et de sa résistance lorsqu'il est tissé. Toutes ces propriétés en ont fait un matériau de choix dans plusieurs utilisations industrielles ainsi que comme constituant de matériel de revêtement, d'isolant thermique, électrique ou sonore, ou de décoration. On utilise l'amiante ou des matériaux contenant de l'amiante dans la construction de bâtiments depuis environ 1930.

Autrefois, l'amiante pouvait être utilisé par procédé de pulvérisation (flocage) dans l'isolation des bâtiments, pour protéger les poutres d'aciers, comme revêtement calorifuge des conduites d'eau, dans le plâtre à cause de ses propriétés acoustiques. Mais ce procédé comporte de sérieux risques pour la santé à cause des fibres dégagées dans l'air au moment de son application et même après, à cause du caractère friable de ce type de recouvrement. Toute utilisation dispersive de l'amiante, tel le flocage, a été abandonnée et est interdite au Québec depuis une trentaine d'années.

Depuis les années 70, l'amiante chrysotile est surtout utilisé dans des produits denses et non friables tels le ciment, le bitume, le caoutchouc, le plastique. Voici quelques exemples de produits de ce type contenant de l'amiante : ciment chrysotile (bardeaux, conduite d'eau, murs coupe-feu et coupe-son, poteaux, etc.), asphalte (tuiles et recouvrement bitumineux), joints d'étanchéité, composantes de frein et d'embrayage, produits de calfeutrage (mastics et produits goudronnés), etc. Mais, malgré ses usages multiples à l'échelle mondiale, près de 80 % de l'amiante chrysotile est destiné à la fabrication de fibrociment. Ce type d'utilisation, bien que représentant moins de risques au moment de la manipulation, ne résout pas les risques de dispersion de l'amiante lors des réparations ou au moment de disposer de ces matériaux, une fois leur vie utile terminée. Soulignons d'ailleurs que 98 % de la production mondiale d'amiante est sous forme d'amiante chrysotile et qu'il s'agit du seul type d'amiante produit commercialement au Québec.

4. La production québécoise en chute libre

Le Canada a déjà occupé le premier rang dans la production mondiale d'amiante chrysotile. Il a glissé au deuxième rang au cours des années 90. Maintenant, il occupe le 5^e rang, après la Russie, la Chine, le Brésil et le Kazakhstan. Mis ensemble, ces derniers pays représentent 80 % de la production mondiale alors que la part du Canada compte pour 7 %. En fait, la production canadienne d'amiante chrysotile a baissé de façon constante au cours des dernières décennies. Elle atteignait 1,5 million de tonnes en 1970. Au début des années 1990, elle était de l'ordre de 614 000 tonnes pour chuter de près de la moitié en 2000 (à 320 000 tonnes). En 2009, le niveau de la production était de 154 000 tonnes. Aujourd'hui, la presque totalité de cette production est exportée vers des pays d'Asie comme l'Inde et le Pakistan.

L'amiante chrysotile canadien est, pour l'essentiel, extrait au Québec. Ce sont donc d'exportations québécoises dont nous parlons. Cette chute de la production d'amiante chrysotile se répercute aussi sur l'emploi dans ce secteur économique. Le nombre d'emplois dans les mines québécoises serait actuellement de moins de 800, alors qu'il était de plus de 1 400 au début des années 2000. D'une industrie intensive en main-d'œuvre dans les années 50 et 60, alors que l'extraction de l'amiante au Québec faisait travailler près de 5 000 mineurs, nous en sommes à un secteur qui représente peu d'emploi dans le secteur minier au Québec. Soulignons que le peu d'entreprises dans ce secteur industriel nous prive d'informations sur la réalité sectorielle puisque l'Institut de la statistique du Québec est tenu à la confidentialité des informations qu'elle recueille. De plus, il n'y aurait pas d'industrie de fabrication de produits en amiante-ciment au Québec. Toutefois, INSPQ, dans un rapport récent, note une hausse des importations de tuyaux en amiante-ciment en provenance du Pakistan et du Mexique.

Deux compagnies se partagent maintenant la production : la plus importante, LabChrysotile Inc., opère dans la région de Thetford Mines et Mine Jeffrey Inc. exploite un gisement à Asbestos. Les deux compagnies ont été aux prises avec des difficultés financières importantes ces dernières années. Ces difficultés s'expliquent en partie par la concurrence de l'amiante chrysotile russe sur les marchés asiatiques. Elles s'expliquent aussi par l'interdiction qui frappe dorénavant l'amiante dans un grand nombre de pays industrialisés, parce que jugé dangereux pour la santé.

Il faut souligner que l'économie des municipalités productrices d'amiante s'est diversifiée, compte tenu de la conjoncture difficile que connaît l'industrie depuis une trentaine d'années. En particulier à Thetford Mines, seulement 7,5 % des emplois aujourd'hui dépendent du secteur minier alors que cette proportion a déjà atteint près du tiers des emplois.

En réalité, nous y reviendrons plus loin, il y aussi au Canada et au Québec une opposition de plus en marquée à l'utilisation de l'amiante chrysotile même dans des matériaux durs et non friables. C'est ce qui fait dire à des observateurs internationaux que le Canada et le Québec observent un double standard et se gardent bien de pratiquer ce qu'ils prêchent pour les autres. Ils sont des promoteurs d'une croisade mondiale pro-amiante auprès des pays en développement alors que leur consommation intérieure d'amiante demeure aujourd'hui réduite et réglementée.

5. Les maladies causées par l'amiante

Il est reconnu que les différentes fibres d'amiante, y compris la fibre chrysotile, comportent de sérieux risques pour la santé. À cause de leur petite taille, les fibres d'amiante qui sont propagées dans l'air ne sont pas visibles, elles sont également incolores et inodores. Elles peuvent rester en suspension pour de longues périodes. Dès lors, elles peuvent être inhalées et pénétrer dans le système respiratoire. À cause de leur petite taille, elles peuvent se rendre jusque dans les alvéoles des poumons, là où le dommage se produit. C'est à ce moment que peut se développer un certain nombre de maladies. La façon dont ces maladies se déclenchent n'est pas entièrement connue. Mais le lien entre l'exposition aux fibres d'amiante et certaines maladies est bien établi.

Les principales maladies causées par l'amiante sont l'amiantose, le cancer du poumon et les mésothéliomes pleuraux et péritonéaux. Ces maladies se déclarent habituellement plusieurs années après le début de l'exposition. Elles peuvent résulter d'une exposition continue sur plusieurs années, mais elles peuvent aussi survenir à la suite d'expositions élevées ayant eu lieu lors de courtes périodes. Dans tous les cas, il s'agit d'un danger insidieux qui exige, pour être évité, des mesures de prévention draconiennes.

L'amiantose est une maladie causée par l'accumulation de fibres d'amiante dans les alvéoles pulmonaires. On la définit comme une fibrose qui résulte du mécanisme de défense du poumon contre la présence d'une particule étrangère qu'il ne peut éliminer. L'épaississement fibreux des parois alvéolaires provoque une incapacité progressive du poumon de faire passer l'oxygène dans le sang, ce qui entraîne une surcharge cardiaque. La maladie peut apparaître après 15 ou 20 ans du début de l'exposition. Son évolution est lente et généralement irréversible, même s'il y a interruption de l'exposition. Les différentes recherches tendent à démontrer que tous les types d'amiante peuvent mener à l'apparition de maladies cancéreuses même si elles étaient moins nombreuses chez les travailleurs exposés à l'amiante chrysotile comparativement à ceux qui ont été exposés à la forme amphibole.

Le mésothéliome est un cancer de la plèvre, l'enveloppe du poumon, ou plus rarement du péritoine, l'enveloppe de la cavité abdominale. La période de latence peut varier de 10 à 40 ans. Rapidement fatal une fois déclaré, ce type de cancer est causé principalement par l'exposition à l'amiante. Les experts s'entendent aussi pour dire que le risque de contracter un mésothéliome est plus élevé avec les amphiboles qu'avec le chrysotile.

Le cancer du poumon peut apparaître 20 ans ou plus après la première exposition à l'amiante. Le fait de fumer augmente considérablement le risque de cancer du poumon chez une personne exposée à l'amiante, mais cette personne peut aussi en être atteinte, même si elle ne fume pas. Bien que le cancer du poumon puisse se manifester chez les travailleurs souffrant d'amiantose et qu'il est l'une des principales causes de décès chez ces derniers, il peut se manifester seul. Le cancer du poumon associé à l'amiante est similaire à celui résultant d'autres causes.

6. La présence de ces maladies au sein de la population du Québec

En septembre 2003, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) publiait un rapport intitulé : *Épidémiologie des maladies reliées à l'exposition à l'amiante au Québec*. Ce rapport porte sur la présence des maladies reliées à l'amiante dans la population québécoise. Les principaux faits saillants de cette étude sont résumés dans les points suivants :

- Au Québec, de 1982 à 1996, 832 personnes (655 hommes et 177 femmes) ont eu un premier diagnostic de mésothéliome de la plèvre. Ceci correspond à un taux annuel moyen d'incidence de 1,49 pour 100 000 personnes-années chez les Québécois et 0,32 pour 100 000 personnes-années chez les Québécoises. Ces taux sont respectivement 9,5 et 2 fois

plus élevés que le taux observé chez les Canadiennes (considérées non ou peu exposées à l'amiante) et ces excès sont statistiquement significatifs.

- Les taux d'incidence des mésothéliomes de la plèvre augmentent de façon significative entre 1982 et 1996 chez les Québécois avec un taux de croissance annuel moyen de 5 %. Chez les Québécoises le taux de croissance est de 3 % et il n'est pas statistiquement significatif. Cette augmentation se manifeste chez les hommes âgés de 60 ans et plus. Par ailleurs, les taux semblent stables chez les Québécois de moins de 60 ans. La cohorte des Québécois nés entre 1930 et 1939, donc qui a commencé à travailler à l'époque de l'utilisation plus marquée de l'amiante, présente des taux de ce cancer plus élevés que les autres cohortes de Québécois. Les données suggèrent aussi une diminution du risque chez les cohortes nées après 1940, mais ce constat pourrait changer avec le vieillissement des personnes appartenant à ces cohortes.
- La littérature médicale montre que l'on retrouve une exposition à l'amiante dans 70 % à 90 % des cas de mésothéliome chez les hommes. La littérature montre également que le pourcentage de cas de cancer du poumon attribuable à l'exposition à l'amiante chez les hommes varie entre 0,5 % et 15 % selon la prévalence de l'exposition dans les populations étudiées. Il a été aussi constaté que les 1 333 Québécois et les 53 Québécoises hospitalisés une première fois avec un diagnostic principal ou secondaire d'amiantose entre 1987 et 1996 sont 4 fois plus nombreux que les cas de cette maladie reconnus à la CSSST durant la même période de temps.
- Les premiers travailleurs de la construction chez qui on a documenté des maladies reliées à l'amiante sont les calorifugeurs. Cette étude remonte à 1981. Les dépistages entrepris en 1995 et dans les années subséquentes auprès de 1 500 travailleurs de différents métiers de la construction ont permis d'identifier plus d'une vingtaine de cas d'anomalies compatibles avec un diagnostic d'amiantose et près de 25 % d'anomalies pleurales parmi ces travailleurs.

Une autre étude de l'INSPQ publiée, en juin 2009, précise ce portrait épidémiologique pour les travailleurs. Elle s'intitule *Études des nouveaux cas de maladies professionnelles pulmonaires reliées à l'exposition à l'amiante au Québec : 1988-2003*. Cette étude révèle qu'entre 1988 et 2003, 1 348 travailleurs québécois ont été reconnus atteints d'une maladie pulmonaire professionnelle reliée à l'amiante (772 amiantoses, 376 mésothéliomes et 364 cancers du poumon). La répartition des travailleurs selon les secteurs/occupation montre qu'ils proviennent à peu près également des mines (29,1 %) et de l'entretien/réparation (28,4 %). Suivent ensuite la construction (21,0 %), la transformation de l'amiante (11,3 %), et les regroupements autres (6,9 %). L'évolution du nombre de travailleurs touchés montre une augmentation dans

la construction, dans l'entretien/réparation et dans les regroupements autres alors qu'on observe une certaine stabilité dans les mines et dans la transformation. La diminution des emplois dans ces secteurs est peut-être une explication à cette « certaine stabilité » ainsi que les efforts de prévention qui ont diminué considérablement le niveau d'exposition dans les mines. L'étude note également que, pour l'ensemble des maladies, la durée d'exposition des travailleurs des mines est la plus longue (31,4 ans) et celle des travailleurs de la transformation est la plus courte (16,7 ans). Selon les auteurs, l'exposition des travailleurs des usines d'amiante a probablement été moins bien contrôlée que celle des mines et elle a pu aussi comprendre une exposition plus importante aux amphiboles.

7. Un avis : l'élimination des risques est la meilleure prévention

Compte tenu des données recensées et des connaissances acquises, l'INSPQ rend public un avis en juin 2005, intitulé *L'utilisation de l'amiante chrysotile au Québec*. L'avis tient compte également des conclusions auxquelles sont arrivés plusieurs centres de recherches ou organismes américains. L'avis formule le constat que, dans l'état actuel des connaissances, l'amiante chrysotile doit être considéré comme cancérigène. Dans son document, l'Institut rappelle que le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) classifie l'amiante et l'amiante chrysotile parmi les cancérigènes prouvés (CICR) ou confirmés (ACGIH) chez l'humain. Le National Toxicology Program, U.S. Department of Health and Human Services, les classe comme des cancérigènes humains connus. De son côté, l'Occupational Safety and Health Administration, U.S. Department of Labor, considère l'amiante sous toutes ses formes, y compris l'amiante chrysotile, parmi les produits causant le cancer.

Sur la gestion des risques reliés à l'amiante, l'INSPQ préconise le principe de prudence. Puisque les pouvoirs cancérigène et fibrogène de l'amiante et de l'amiante chrysotile sont connus, « l'attitude à adopter dans ce contexte est de réduire et d'éliminer les risques ».

Conséquemment, la question est posée : « Le concept de l'utilisation sécuritaire de l'amiante a-t-il encore sa place en 2005 ? »

Selon l'avis de l'INSPQ, « ce concept d'utilisation sécuritaire est contesté dans sa faisabilité par des organismes réglementaires européens qui soulignent les difficultés d'identifier les matériaux contenant de l'amiante dans les milieux de travail, même si un système de notification est en place. Ces mêmes organismes rapportent également des problèmes reliés au port d'équipement de protection personnelle. » Au Québec, selon l'Institut, « l'utilisation sécuritaire de l'amiante est difficile, voire impossible, dans les secteurs telles

la construction, la rénovation et la transformation de l'amiante. » (La situation objective dans les secteurs de la construction et de l'entretien fait en sorte que trop souvent les travailleurs sont exposés sans le savoir. À l'heure actuelle, aucun règlement n'oblige l'employeur à documenter la présence d'amiante dans les vieux édifices).

D'ailleurs, deux études subséquentes de l'INSPQ vont dans le même sens. Publiées en mars 2009, ces études constituent une mise à jour des connaissances sur l'utilisation de l'amiante, d'une part, dans les enrobés bitumineux et, d'autre part, dans les produits en ciment. Rappelons que ces deux domaines d'utilisation représentent les principaux vecteurs de la Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile (2002) du gouvernement québécois.

L'étude traitant de l'amiante dans les enrobés bitumineux pour les routes conclut que, quoique peu nombreuses, les données disponibles tendent à démontrer une exposition potentielle aux fibres d'amiante tant en milieu de travail que dans l'environnement en général. Toutefois, les niveaux d'exposition sont beaucoup plus importants en milieu de travail. La préparation du bitume contenant de l'amiante, l'épandage ou le retrait (planage) génèrent des concentrations dans l'air qui nécessitent des mesures de contrôle et des méthodes de travail sécuritaires (la CSST considère ces travaux à risque modéré).

En ce qui concerne l'amiante-ciment, l'étude arrive à la conclusion générale suivante. Les données dans la littérature scientifique démontrent une exposition évidente aux fibres d'amiantes à diverses étapes de fabrication et d'utilisation de l'amiante-ciment. En ce qui a trait aux travaux sur des produits en amiante-ciment (utilisation), les expositions les plus élevées ont été observées lors des opérations de sciages et de tronçonnage, principalement dans le secteur de la construction, en l'absence de moyens de contrôle. Bien que les données semblent témoigner de l'efficacité de ces moyens de contrôle dans la réduction des niveaux d'exposition, des instances internationales remettent en question l'utilisation sécuritaire et contrôlée de tout matériau contenant de l'amiante parce que la protection totale des travailleurs est pratiquement impossible dans le cas d'une substance cancérigène comme l'amiante.

8. Les experts de la santé publique s'expriment

Devant toutes les études réalisées et le cumul de données depuis près de dix ans, un collectif de médecins, toxicologues, hygiénistes industriels et épidémiologistes du réseau de santé publique du Québec lançait récemment un véritable cri du cœur. Dans une lettre intitulée *Cessons le mensonge*, parue dans *La Presse* du 16 septembre 2009, le collectif proclame que la preuve

scientifique établissant que l'amiante chrysotile cause l'amiantose et des cancers mortels est maintenant irréfutable. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) le confirme.

De plus, affirment-ils, dans 11 rapports de recherche réalisés au Québec depuis 2003, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) fait la preuve que son utilisation sécuritaire, telle que prônée depuis 2002 par une politique du gouvernement du Québec, est une vue de l'esprit. *« Pendant ce temps, poursuivent les auteurs, les cancers mortels liés à l'amiante augmentent, ici même, au rythme de 4 % par année. Et nous payons des millions de dollars chaque année pour éliminer l'amiante chrysotile des écoles et des hôpitaux du Québec. »*

Les professionnels de la santé rappellent que le Québec, comme le reste du Canada et du monde industrialisé, a renoncé dans les faits à l'utilisation de l'amiante. *« Malgré les pressions de l'industrie de l'amiante, affirment-ils, nous ne l'utilisons plus. Nous exportons presque tout notre amiante dans les pays en développement. »* Ils rappellent que pour la loi canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT), l'amiante chrysotile est considéré comme une substance dangereuse, *« Le Canada proclame que ce qui est dangereux pour les Canadiens ne l'est pas pour les personnes du tiers-monde »* dénoncent-ils. Répondant au lobby de l'industrie, le Canada s'est même opposé à l'inscription de l'amiante chrysotile dans la liste des produits reconnus dangereux à l'échelle internationale (convention de Rotterdam). Selon les auteurs, *« cette infamie n'est plus défendable »*.

Dans le cadre d'un reportage sur l'opposition à l'amiante paru la veille dans *La Presse* (15 septembre 2009), le président de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, Kapil Khatte, estimait que c'est clairement un moment charnière pour l'industrie canadienne de l'amiante. *« Je crois que la fin de l'exportation est désormais inévitable. »*

9. L'opposition à l'amiante dans le monde

De moins en moins de pays industrialisés soutiennent une position défendant l'utilisation sécuritaire de l'amiante chrysotile comme le Canada et le Québec. En réalité, environ une quarantaine de pays dans le monde interdisent maintenant l'amiante sur leur territoire. Parmi ceux-ci, on compte tous les pays de l'Union Européenne. On retrouve aussi le Japon, l'Australie, l'Argentine, le Chili ou encore l'Afrique du Sud, un pays émergent. Même au Canada, deux partis politiques fédéraux, le Nouveau parti démocratique (NPD) et le Parti libéral du Canada (PLC), préconisent maintenant le bannissement de l'amiante chrysotile.

Aux États-Unis, l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) adoptait, en 1989, une réglementation interdisant la plupart des produits contenant de l'amiante. Toutefois, une Cour d'appel fédérale annulait cette réglementation en 1992. Malgré ce jugement, on estime aujourd'hui que l'utilisation de l'amiante aux États-Unis est devenue assez marginale.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a statué qu'il n'existe pas de seuil de concentration connu en dessous duquel les poussières d'amiante, quel que soit leur type, ne représentent pas un risque de cancer. Il est estimé qu'au moins 90 000 personnes dans le monde meurent chaque année d'une maladie professionnelle causée par une exposition à l'amiante. L'OMS se préoccupe particulièrement de la poursuite de l'utilisation de l'amiante-ciment dans la construction du fait que celle-ci implique une main-d'œuvre importante, qu'il est difficile de contrôler l'exposition et que les matériaux en place peuvent se détériorer et constituer un risque pour les travailleurs qui effectuent des opérations de réparation, d'entretien ou de démolition.

Selon l'OMS, la façon la plus efficace d'éliminer les maladies liées à l'amiante consiste à mettre fin à l'utilisation de tous les types d'amiante.

L'Organisation internationale du travail (OIT) a développé des positions qui rejoignent celles de l'OMS. Déjà en 1986, l'OIT adoptait la convention (N° 162) sur l'amiante qui interdisait toute forme de flochage de l'amiante ainsi que l'utilisation de la crocidolite (de la catégorie des amphiboles) et des produits contenant cette fibre. En 2006, lors de la quatre-vingt-quinzième Conférence internationale du travail, l'OIT adoptait une résolution stipulant « que la suppression de l'usage futur de toute forme d'amiante et l'identification et la gestion convenable de l'amiante actuellement en place constituent le moyen le plus efficace de protéger les travailleurs contre l'exposition à cette substance et de prévenir de futures maladies et décès liés à l'amiante. »

De plus, l'OMS et l'OIT appellent à l'inscription de l'amiante chrysotile dans la liste des produits reconnus dangereux en vertu de la Convention de Rotterdam, ce qui obligerait les pays exportateurs comme le Canada à informer les pays importateurs des dangers de l'amiante. La Convention de Rotterdam qui relève d'organismes de l'ONU a pour but de favoriser le partage des responsabilités et la coopération dans le domaine du commerce international de produits toxiques.

10. Les positions syndicales actuelles

À l'occasion d'une conférence internationale, tenue à Montréal en 1997, sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante chrysotile, la CSN, de concert avec la CSD et la FTQ, rendit public un document intitulé : *Le mouvement syndical du Québec et la question de l'amiante*. Ce document reflète encore, pour l'essentiel, les positions de la CSN sur la question.

Tout en reconnaissant que l'amiante chrysotile comporte des dangers pour la santé, comme d'ailleurs une large gamme de produits naturels ou synthétiques, le document préconise de bannir les modes dangereux de travail et d'utilisation et de favoriser l'usage sécuritaire de l'amiante. Dans le même temps, les organisations syndicales demandent que les produits de remplacement soient assujettis aux mêmes normes et exigences de sécurité que l'amiante. Ce dernier point est important parce qu'il est démontré que certains produits de substitution à l'amiante comportent aussi des risques pour la santé humaine et pour l'environnement. (Voir en annexe une analyse des produits de substitution présentée par le ministère des Richesses naturelles du Québec).

Cela dit, le document syndical de 1997 avance que les fibres comme les modes d'utilisation de l'amiante les plus dangereux ont été abandonnés. « L'amiante chrysotile se trouve exclusivement sous forme dense et immobilisée dans des objets utiles et sans danger pour la santé publique (par exemple, l'amiante-ciment); enfin, il existe des techniques efficaces de travail et de confinement qui réduisent les risques de maladies attribuables à l'amiante au même niveau que ceux de la population qui n'est pas exposée. »

Cette analyse date d'il y a 12 ans et, depuis lors, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Les recherches se sont poursuivies, les données épidémiologiques ont apporté un nouvel éclairage. L'OMS et l'OIT ont également développé et précisé leurs positions sur l'amiante. Dans le document de 1997, il était affirmé que s'il est établi que les modes d'utilisation d'un produit mettent en péril la santé des travailleurs ou celle du public ou encore représentent un danger pour l'environnement, la démarche de prévention qui s'impose est l'abandon de ce produit. Selon le mouvement syndical international, c'est là où nous en sommes maintenant, en ce qui concerne l'amiante chrysotile.

En décembre 2004, le congrès mondial de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), devenue quelques années plus tard la Confédération syndicale internationale (CSI), demandait à ses organisations régionales et à ses organisations affiliées notamment de « faire campagne pour une interdiction mondiale complète de l'utilisation et de la commercialisation de l'amiante (...); travailler avec les affiliés pour exercer des pressions sur les gouvernements nationaux pour qu'ils cessent toute utilisation future de l'amiante (...); et mettre en œuvre des programmes de transition pour l'emploi des travailleurs dépossédés de leur travail en raison de l'interdiction de l'amiante... ». Cette position a été entérinée par la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM).

Rappelons que la CSN est affiliée à la CSI comme la CSD, la FTQ ainsi que le Congrès du travail du Canada (CTC). D'ailleurs, le comité exécutif de cette dernière organisation syndicale pancanadienne a pris une position similaire à celle de la CSI. En effet, en mai 2008, le comité exécutif du CTC vota

majoritairement une résolution pour l'élimination graduelle de l'utilisation de l'amiante chrysotile assortie d'une période et de mesures de transition pour les travailleurs touchés.

Conclusion : la nécessité d'un réexamen

La CSN doit reconsidérer sa position sur la question de l'amiante, à la lumière des connaissances acquises depuis une dizaine d'années et compte tenu des positions prises au sein du mouvement syndical international ainsi que par des organisations comme l'OIT et l'OMS.

Au regard des considérations éthiques et de nos responsabilités syndicales, il faut prendre acte des risques pour la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs, d'ici et d'ailleurs, lors de l'extraction et de l'utilisation de l'amiante. Il devrait être inconcevable de soutenir l'exportation et l'utilisation de l'amiante dans des pays du tiers-monde alors que le Québec, comme un grand nombre de pays développés, aujourd'hui en consomme peu. Qui plus est, on ne peut rester muet devant l'opposition du gouvernement canadien à l'inscription de l'amiante chrysotile dans la liste des produits dangereux en vertu de la Convention de Rotterdam.

À l'examen des faits et pour répondre à l'appel lancé par le congrès de la CISL de 2004 et à la position de la CSI sur l'inclusion de l'amiante dans les règles des échanges internationaux sur les produits dangereux, le comité fédéral de santé et sécurité au travail considère que des actions devraient être entreprises dès maintenant. Ainsi, après avoir mis en place des mesures de transition visant à diminuer l'impact pour les travailleurs et les régions touchées, il faudrait que les gouvernements québécois et canadien interdisent l'utilisation et la commercialisation de l'amiante chrysotile.

De plus, il faut se déployer pour faire pression sur le gouvernement du Canada afin que celui-ci appuie l'inscription de l'amiante chrysotile dans la liste des produits reconnus dangereux en vertu de la Convention de Rotterdam. Par ailleurs, et pour les mêmes raisons de respect de l'intégrité des travailleuses et des travailleurs, il faut exiger, conformément à la position de 1997, que tout produit de substitution soit soumis à des normes strictes de sécurité afin d'éviter des risques similaires à ceux engendrés par l'amiante, pour la santé publique et l'environnement.

Il va sans dire, qu'il serait souhaitable que cette actualisation des positions syndicales se fasse, si possible, en concertation avec la CSD et la FTQ, étant donné les positions communes développées par le passé.

Proposition sur la question de l'amiante

La CSN considère que :

À la lumière de l'examen d'actualisation de notre position sur l'amiante, initié par le comité de santé et de sécurité au travail et le comité exécutif de la CSN, et conformément à la résolution adoptée par l'OIT lors de la 95^e Conférence internationale du travail en 2006, stipulant « que la suppression de l'usage futur de toute forme d'amiante et l'identification et la gestion convenable de l'amiante actuellement en place constituent le moyen le plus efficace de protéger les travailleurs contre l'exposition à cette substance et de prévenir de futurs maladies et décès liés à l'amiante. »

En ce sens, il est proposé :

1. De ne pas appuyer de nouveaux projets d'expansion des mines d'amiante québécoises ;
2. D'engager avec nos partenaires syndicaux (FTQ et CSD) des discussions en vue de proposer un calendrier et un programme de transition et de reconversion pour les travailleurs à l'emploi de cette industrie, le tout dans une perspective d'enclencher avec nos gouvernements les débats qui s'imposent sur le bannissement de l'amiante ;
3. D'exiger du gouvernement du Canada l'inclusion de l'amiante dans la liste des produits dangereux prévue dans la Convention de Rotterdam ;
4. De continuer à faire pression sur le gouvernement et la CSST en vue de renforcer et de promouvoir les normes de santé-sécurité en regard de l'amiante pour maximiser la prévention dans l'industrie de la construction et dans les emplois d'entretien et réparation particulièrement visés par cette grave maladie industrielle qui fait trop de morts;
5. D'exiger de la part des instances concernées que les produits de substitution soient assujettis aux mêmes normes et exigences de sécurité que l'amiante.

Annexe

Analyse des produits de substitution à l'amiante

Ministère des Ressources naturelles, Québec, 2001

La fibre de chrysotile entre de plus en plus en concurrence avec des fibres de substitution et des produits de remplacement, ces derniers ne contenant ni fibre naturelle ni fibre industrielle. Ainsi, les tuyaux de chlorure de polyvinyle (PVC) peuvent remplacer les tuyaux d'amiante-ciment; cependant, la durabilité des produits de PVC peut être grandement altérée par les rayons ultraviolets au moment de l'entreposage et par la température élevée de l'eau canalisée. Ces conditions existent souvent dans les pays où les tuyaux de PVC rivalisent avec ceux d'amiante-ciment. Par ailleurs, au cours des audiences qui ont amené le tribunal à rejeter le bannissement de l'amiante aux États-Unis en 1992, l'Environmental Protection Agency (EPA) a admis que le VCM (vinylchloridemonomer) utilisé dans la fabrication des PVC, était reconnu comme une substance cancérigène qui affecte le cerveau et le foie. Les tôles d'acier ondulées concurrencent aussi l'amiante-ciment. Toutefois, sans protection efficace contre la corrosion, elles durent moins longtemps que les plaques de chrysotile-ciment ondulées et présentent un risque potentiel de contamination de l'eau potable. En effet, dans certains pays, on recueille l'eau de pluie ruisselant des toits aux fins de consommation. Cependant, l'eau ainsi captée peut être contaminée par des métaux si les tôles d'acier ont été corrodées et elle peut ainsi présenter un risque pour la santé. Par contre, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu que l'amiante présent dans l'eau de consommation ne comporte aucun risque pour la santé.

Les fibres de verre, les fibres de céramique réfractaire, les fibres de polyvinyle-alcool (PVA) et les fibres para-aramides sont utilisées dans les matériaux de friction, les panneaux d'isolation et les joints d'étanchéité. Les fibres synthétiques organiques, les fibres minérales naturelles (comme la wollastonite), la cellulose, les fibres de carbone, les fibres métalliques et les fibres de céramique réfractaire remplacent parfois l'amiante comme matière de charge ou agent de renforcement. Elles peuvent également être utilisées dans les produits de friction. À l'heure actuelle, on connaît peu les risques que ces fibres comportent, et il importe donc d'établir une classification, de fixer des limites d'exposition et d'adopter des codes de pratique pour l'utilisation industrielle de ces fibres naturelles et synthétiques.

Selon la Loi canadienne sur l'environnement, les laines de verre, les laines de roche et les laines minérales sont considérées comme probablement cancérigènes. Au Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a réglementé l'utilisation de plusieurs fibres naturelles et industrielles en 1994 et a adopté les valeurs d'exposition admissibles des contaminants dans l'air (...)

Au cours des prochaines années, le mouvement de substitution aux fibres d'amiante pourrait être touché par l'adoption de normes d'empoussièrement plus contraignantes pour l'ensemble des fibres.

Source : *L'industrie minière du Québec 2000*, p. 100 et 101.

Sources documentaires

Sources syndicales

Collectif, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec, 150 ans de lutte*, CSN et CEQ, nouvelle édition, 1984.

CSN, *Gagner du terrain*, Procès-verbal, 53^e congrès, juin 1986.

CSD, CSN, FTQ, *Le mouvement syndical du Québec et la question de l'amiante*, octobre 1997.

CSN, *Amiante dans les bâtiments : un guide pour agir*, 2004.

François Tanguay, *Présentation sur l'amiante*, SRT – CSN, février 2008.

CISL en ligne, *Campagne syndicale contre l'amiante*, 7 juillet 2000, www.icftu.org

CISL en ligne, *Amiante : les gouvernements doivent souscrire à l'interdiction mondiale*, 7 juin 2005, www.icftu.org

CISL, Comité exécutif, *Résolution sur l'interdiction mondiale de l'amiante*, Hong Kong, 10 décembre 2005.

Institut syndical européen, *L'amiante dans le monde*, HESA Newsletter, juin 2005, no 27.

CLC, *Canadian Labour Congress Policy on Asbestos*, may 2008.

CSI en ligne, *La CSI condamne l'exclusion de l'amiante et de l'endosulfan des règles sur les échanges internationaux*, 13 novembre 2008.

Sources gouvernementales

Ministère des Ressources naturelles, *L'industrie minière du Québec 2000*, Québec, 2001.

Gouvernement du Québec, *Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile au Québec*, juin 2002.

Ressources naturelles Canada, *Document d'information sur le Chrysotile*, février 2004.

Ministère des ressources naturelles du Québec, *Valeur des expéditions selon les principales substances minérales, Québec 1989-2003*, juillet 2006.

Health Canada, *Chrysotile Asbestos Consensus Statement and Summary*, Chrysotile Asbestos Expert Panel, Montréal, November 2007.

Emploi Québec Chaudière-Appalaches, *Profil socioéconomique de la MRC de l'Amiante*, juin 2008.

Industrie Canada, *LabChrysotile Inc. – Profil complet*, 30 mars 2009.

Industrie Canada, *Mine Jeffrey In. – Profil complet*, 27 janvier 2009.

Institut national de santé publique du Québec

INSPQ, *Épidémiologie des maladies reliées à l'exposition à l'amiante au Québec*, septembre 2003.

INSPQ, *Fibres d'amiante dans l'air intérieur et extérieur, État de situation au Québec*, septembre 2003.

INSPQ, *Avis : L'utilisation de l'amiante chrysotile au Québec*, juin 2005.

INSPQ, *Mise à jour des connaissances sur l'utilisation de l'amiante dans les produits du ciment*, mars 2009.

INSPQ, *Mise à jour des connaissances sur l'utilisation de l'amiante dans les enrobés bitumineux*, mars 2009.

INSPQ, *Étude des nouveaux cas de maladies professionnelles pulmonaires reliées à l'exposition à l'amiante au Québec : 1988-2003*, juin 2009.

Autres institutions publiques

Commission scolaire de Montréal, *Projet de Programme de gestion de l'amiante*, décembre 2007.

Organismes internationaux

Association internationale de sécurité sociale (AISS), *L'amiante : vers une interdiction mondiale*, Genève, 2006.

OMS, *Élimination des maladies liées à l'amiante*, septembre 2006.

BIT et OMS, *Projet pour l'élaboration de programmes nationaux pour l'élimination des maladies liées à l'amiante*, Genève, 2007.

Media

Les Archives de Radio Canada, *Manipulez avec soins*, 10 novembre 1986, <http://archives.radio-canada.ca/>

La Tribune, *LabChrysotile n'est plus, mais Lac d'Amiante survivra*, 9 août 2007.

Le Devoir, *Amiante: la FTQ s'en prend au CTC*, 26 mai 2008.

La Presse, *Amiante : 24 écoles de la CSDM placées sous haute surveillance*, 5 juin 2008.

La Tribune, *Mine Jeffrey redémarre pour un mois*, 19 septembre 2008.

Cyberpresse. ca, *La convention de Rotterdam sur un fil de fer*, 25 octobre 2008.

Radio France internationale, *La convention de Rotterdam, qu'est que c'est?* 27 octobre 2008, www.rfi.fr

La Presse, *Rapport troublant de Santé Canada*, 11 avril 2009.

La Presse, *L'opposition à l'amiante prend de l'ampleur*, 15 septembre 2009.

La Presse, *Des pressions pour mettre fin à l'exportation*, 15 septembre 2009.

La Presse, *Exportation de l'amiante par le Canada : Les droits de la personne sont bafoués, selon un expert*, 16 septembre 2009.

Pierre Gosselin, Fernand Turcotte, Pierre L. Auger, Évelyne Cambron Goulet, Ray Bustinza, Denis Bégin, Benoît Gingras, Norman King, Louis Drouin, Pierre Deshaies, Yves Bonnier-Viger, André Dufresne, Michel Guérin et Lynd Pinsonneault, *Cessons le mensonge (La preuve est irréfutable : l'amiante chrysotile cause l'amiantose et les cancers mortels)*, La Presse, 16 septembre 2009.

La Presse, *Amiante : Québec pourrait revoir sa position*, 5 octobre 2009.

Autres

Encyclobec, *L'exploitation minière*, www.encyclobec.ca

GrandQuébec.com, *MRC de l'Amiante*, www.grandquebec.com

L'Encyclopédie canadienne, *Amiante*, www.thecanadieneencyclopedia.com

Institut du chrysotile, *Utilisation sécuritaire du chrysotile*,